



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 septembre 2017

PROCÈS-VERBAL

Le vingt-cinq septembre deux mil dix-sept à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Seully, légalement convoqué par M. Jacky FUMARD, Maire s'est réuni salle du Conseil à la Mairie.

Nombre de conseillers

- en exercice : 11
- présents : 10
- votants : 11
- absents : 1

Date de la convocation: 19 septembre 2017

Etaient présents: Jacqueline SOTH, Séverine MANON, Virginie COCHEREAU, Jacky FUMARD, Thierry DEGUINGAND, Philippe MEUNIER, Mickaël MANCEAU, Cirice de WECK, Alain MARTIN, Bruno FRADET

Formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : Corine TEXEDRE donne procuration à M. Thierry DEGUINGAND

M. Philippe MEUNIER nommé secrétaire

Le Procès-verbal de la précédente séance, lu, a été adopté à l'unanimité.

1°- ELECTION DU MAIRE

Sous la présidence de Monsieur Jacqueline SOTH, doyenne de l'assistance, il a été procédé à l'élection du Maire

Deux candidats se présentent, Monsieur Jacky FUMARD et Monsieur Thierry DEGUIGAND

L'élection a eu lieu à bulletin secret

Jacky FUMARD: 3

Thierry DEGUIGAND: 8

Monsieur Thierry DEGUINGAND a été élu Maire

2°-Nombre d'adjoints

Monsieur le Maire rappelle que le nombre d'adjoints est au minimum égal à un et au maximum égal à 30% du nombre de conseillers. Pour la commune de Seuilly ce nombre maximum est donc égal à trois. Il rappelle également que la commune de Seuilly a fonctionné avec trois adjoints depuis le début de la mandature précédente.

Pour des raisons d'efficacité au service de la commune il propose de fonctionner à nouveau avec trois adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, d'élire trois adjoints.

3°- Election des adjoints

Premier Adjoint

Monsieur Jacky FUMARD est candidat, après un vote à bulletin secret :

Nombre de bulletins : 11

Bulletins blancs ou nuls : 0

Majorité : 6

Monsieur Jacky FUMARD a obtenu 11 voix

Monsieur Jacky FUMARD est élu Premier Adjoint de la commune de Seuilly

Deuxième Adjoint

Monsieur Philippe MEUNIER est candidat, après un vote à bulletin secret :

Nombre de bulletins : 11

Bulletins blancs ou nuls : 3

Majorité : 6

Monsieur Philippe MEUNIER a obtenu 8 voix

Monsieur Philippe MEUNIER est élu deuxième Adjoint de la commune de Seuilly

Troisième Adjoint

Monsieur Michael MANCEAU est candidat après un vote à bulletin secret :

Nombre de bulletins : 11

Bulletins blancs ou nuls : 1

Majorité : 6

Monsieur Michael MANCEAU a obtenu 10 voix

Monsieur Michael MANCEAU est élu troisième Adjoint de la commune de Seuilly

4°- Indemnités de fonction

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'il convient de se prononcer sur le montant des indemnités qui seront perçues par le Maire et les Adjoints au cours de la mandature.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

-d'attribuer mensuellement au Maire une indemnité représentant 17% de l'indice brut l'indice brut terminal de la fonction publique

-d'attribuer mensuellement au 1^{er} adjoint une indemnité représentant 8.4% de l'indice brut terminal de la fonction publique

-d'attribuer mensuellement au 2^{ème} et 3^{ème} adjoints une indemnité représentant 5.7% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

5° - Délégation au maire

Afin de faciliter le fonctionnement de la commune, et après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, d'attribuer au Maire les délégations suivantes, prises parmi les 22 délégations possibles mentionnées dans l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, étant entendu que le Maire rend compte des décisions prises sur délégation :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres qui peuvent être passés en procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 2500 euros ;
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
- exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien
- intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal (vols, vandalisme ...)
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dès lors que le montant des dommages en cause n'excède pas 2500 euros ;
- réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal à savoir 50 000 € par an;

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à subdéléguer ses attributions, en cas d'absence, au premier adjoint.

6° - Désignation des délégués communaux dans les organismes extérieurs

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu de procéder à la désignation des représentants du Conseil Municipal dans les organismes extérieurs.

Après délibération, le Conseil procède, à l'unanimité, aux désignations suivantes :

SIEIL

M. Jacky FUMARD Titulaire
M. Cirice de WECK Suppléant

Syndicat Intercommunal pour l'aménagement et l'entretien du Négron

M. Thierry DEGUINGAND maire
M. Alain MARTIN
Mme Séverine MANON

Cavités 37

M. Philippe MEUNIER Titulaire
M. Bruno FRADET Suppléant

SMICTOM

M. Philippe MEUNIER Titulaire
Mme Séverine MANON Suppléante
M. Michael MANCEAU Suppléant

S.I.C.A.L.A

M. Cirice de WECK Titulaire
M. Alain MARTIN Suppléant

Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine

Mme Jacqueline SOTH Titulaire
M. Bruno FRADET Suppléant

CLI (Commission Locale d'Information)

Mme Séverine MANON Titulaire
M. Cirice de WECK Suppléant

CNAS

M. Thierry DEGUINGAND, Maire

AGEDI

M. Thierry DEGUINGAND, Maire

Correspondant Défense

M. Bruno FRADET

7°- Détermination des commissions communales et élection de leurs membres***Commission d'appel d'offres***

Le Conseil compose ainsi, la Commission d'Appel d'Offres

Président	M. Thierry DEGUINGAND	
Membres	Titulaires	Suppléants
	Jacky FUMARD	Virginie COCHEREAU
	Philippe MEUNIER	Alain MARTIN
	Michael MANCEAU	Cirice de WECK

votants : 10
suffrages exprimés : 10
pour : 10
contre : 0

8°- Délégués de Commission communales

Scolaire	Pers. âgées	Travaux	Finances	Fêtes et cérémonie	Communication	Commission Tourisme
V. COCHEREAU	V. COCHEREAU	J. FUMARD	B. FRADET	V. COCHEREAU	C. de WECK	V. COCHEREAU
Ph MEUNIER	A MARTIN	C. de WECK	Ph MEUNIER	Ph MEUNIER	Th DEGUINGAND	Ph MEUNIER
S. MANON	J. SOTH	A MARTIN	Th DEGUINGAND	Th DEGUINGAND	Ph MEUNIER	B. FRADET
M. MANCEAU	S. MANON	M. MANCEAU	J. FUMARD	J. FUMARD	B. FRADET	Th. DEGUINGAND
C. de WECK	TH DEGUINGAND	TH DEGUINGAND	M. MANCEAU		J. FUMARD	J. SOTH
Th. DEGUINGAND					S. MANON	
J. FUMARD						

9°- Commission des impôts

Le Conseil a établi une liste de 24 contribuables parmi lesquels le directeur des services fiscaux choisira six membres titulaires et six membres suppléants. Les six membres titulaires constitueront avec le Maire la Commission Communale des Impôts directs.

Parmi ces six membres il devra y avoir une personne domiciliée à l'extérieur de la commune et une personne possédant une parcelle boisée.

10°- Délégués Communauté de Communes

Infrastructures	M. MANCEAU	C de WECK
Finances	Th. DEGUINGAND	
Action Sociale et logement	Th. DEGUINGAND	S. MANON
Ressources humaines	Th. DEGUINGAND	
Aménagement de l'espace	Th. DEGUINGAND	
Développement économique	Ph. MEUNIER	
Tourisme	Th. DEGUINGAND	
Enfance et Jeunesse	J. FUMARD	
Eau assainissement	M. MANCEAU	
Culture et Communication	Th. DEGUINGAND	J. SOTH
Gestion des équipements sportifs	Th. DEGUINGAND	
Formation emploi insertion	Th. DEGUINGAND	

11°- Questions diverses

La Compagnie « La Bouture Compagnie » désire occuper la salle des fêtes pour les répétitions les lundis après-midi (15h30/17h45) et les mercredis (16h/18h30) en compensation de ce prêt la Compagnie reversera 25% des bénéfices des représentations données à Seuilly à savoir les samedis 27/01 soir et dimanche 28/01 après-midi, une convention sera signée entre les deux parties.

Prochaine réunion de conseil fixé au 14 novembre 2017 à 18h45

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée à 20h55

Fait et affiché à Seuilley, le 5 octobre 2017.

Le Secrétaire de séance

Ph. MEUNIER

Le Maire

Th. DEGUINGAND